

Paris, le 03 juillet 2024

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire ou de réinscrire votre fils/fille en classe **d'ULIS 4^{ème} – 3^{ème}** à St Pierre Fourier pour la prochaine année scolaire et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant, à l'occasion de la rentrée que nous avons fixé au **mardi 03 septembre 2024 à 14H00** sur le site de **St Pierre situé au 13, rue de Prague 75012 PARIS.**

Dans l'attente de vous retrouver début septembre, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Sébastien CAPRIOLI

Chef d'établissement



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

RENTREE SCOLAIRE 2024 /ACCUEIL DES COLLEGIENS

Accueil des élèves de Sixièmes et leurs parents le mardi 03 septembre 2024

- 6^{ème} 1 et 6^{ème} 2 : de 9h00 à 11h00 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague
- 6^{ème} 3 et 6^{ème} 4 : de 13h30 à 15h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Cinquième : **Mardi 03 septembre 2024**

- 5^{ème} 1 et 5^{ème} 2 : de 10h30 à 12h00 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague.
- 5^{ème} 3 et 5^{ème} 4 : de 15h00 à 16h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Quatrième : **Mardi 03 septembre de 14h00 à 15H30** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de Troisième : **Mardi 03 septembre de 14h30 à 16H00** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de l'ULIS Prague : **Mardi 03 septembre de 14H00 à 16H00** sur le site de St Pierre au 13, rue de Prague

Accueil des élèves de l'ULIS EN : **Mardi 03 septembre de 13H30 à 15H30** sur le site EN au 252 ter, rue du Faubourg Saint Antoine

Les cours pour tout le collège commenceront le mercredi 04 septembre 2024 (l'heure de début des cours dépendra de l'emploi du temps de chaque classe). Pour les élèves demi-pensionnaires, le service de restauration sera assuré dès le mercredi 04 septembre 2024.

Réunion d'information pour les parents des élèves de 4^{ème} :

- le mardi 03 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 3^{ème} :

- le jeudi 05 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 5^{ème} :

- le jeudi 05 septembre à 17h30 au 13 rue de Prague pour les 5^{èmes} 1 et 2
- le lundi 09 septembre à 17h30 au 252 ter, rue du faubourg S^t Antoine pour les 5^{èmes} 3 et 4

Réunion des parents correspondants : le jeudi 17 octobre à 18h00 (13, rue de Prague)

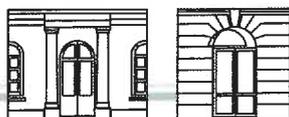
Assemblée générale de l'APEL : le lundi 23 septembre de 19h00 à 21h00 (13, rue de Prague)

***Journée Portes Ouvertes « Ecole, Collège et Lycée »
Samedi 12 octobre sur les deux sites***

Le calendrier du 1^{er} trimestre de l'année scolaire sera distribué à votre enfant à la rentrée.

Remarque :

- La répartition des élèves dans les classes est faite en fonction des options choisies, des emplois du temps, des avis des professeurs et responsables de niveau. Aucun changement de classe ne sera effectué à la rentrée.



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

MANUELS SCOLAIRES

ET

FOURNITURES AU COLLEGE

Les élèves prenant très peu soin de leurs livres scolaires, nous demandons un chèque de caution de **120 €**.

Ce chèque de caution doit être apporté le jour de la rentrée (voir calendrier joint), en échange votre enfant recevra ses manuels pour **l'année 2024 - 2025**

Ce chèque vous sera restitué en fin d'année si les livres sont restés en bon état.

Il vous est également demandé une somme de 75 € (80 € pour les élèves faisant chinois) pour les fournitures achetées par l'établissement (cahier d'activités pour les langues, l'éducation civique, les fonds de cartes pour l'histoire géographie, etc...), participation à l'opération collège et cinéma, **ce montant sera intégré à la facture annuelle de l'année scolaire.**



CAUTION MANUELS SCOLAIRES DU COLLEGE ET CHEQUE FOURNITURES

Madame, Monsieur..... parents de

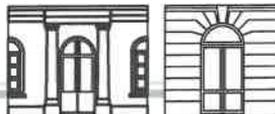
en classe de établissent un chèque d'un montant de 120 € pour la caution des

livres à l'ordre de **l'Ensemble Scolaire SAINT PIERRE FOURIER E.S.S.P.F).**

Le chèque de caution ne sera pas déposé à la banque.

Signature des Parents

Talon à remettre le jour de la rentrée sous enveloppe au nom de l'enfant accompagné **du chèque de caution.**



13, rue de Prague - 75012 Paris

Tél : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85

<http://www.spfparis12.fr> - mail direction : direction@eclpierrefourier.org - mail secrétariat : secretariat@eclpierrefourier.org

Fiche d'inscription aux projets d'animation pastorale



Dans le cadre de notre projet éducatif, l'établissement accorde aux jeunes des moments privilégiés de réflexion en petits groupes sur les valeurs humaines, les cultures et les religions qu'ils peuvent rencontrer ici à l'école ou ailleurs.

C'est dans cet esprit que le **Groupe de Réflexion** s'intègre à l'emploi du temps de la 6^e à la Terminale. En demi-groupes, les élèves s'engagent dans des discussions enrichissantes sur l'actualité, les cultures et les religions. Ils cultivent ainsi l'art de l'écoute mutuelle et grandissent ensemble dans la diversité et le respect. Ces échanges offrent une occasion unique de s'ouvrir à l'autre et de développer une compréhension profonde des mondes qui nous entourent.

En plus du Groupe de Réflexion, les élèves qui le souhaitent peuvent s'inscrire au caté pour approfondir leur foi chrétienne et préparer les sacrements.

Initiation chrétienne

Nom et prénom de l'enfant : Classe.....

Né (e) le..... à

Baptisé le :

Paroisse de baptême : Diocèse :

A quel parcours inscrivez-vous l'enfant ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Approfondissement de la foi chrétienne | <input type="checkbox"/> Profession de Foi (à partir de la 6 ^e) |
| <input type="checkbox"/> Baptême (<i>accord obligatoire des 2 parents</i>) | <input type="checkbox"/> Confirmation (à partir de la 4 ^e) |
| <input type="checkbox"/> Communion | |
| <input type="checkbox"/> Frat de Lourdes (<i>du 12 au 17 avril 2025 pour les lycéens</i>) | |

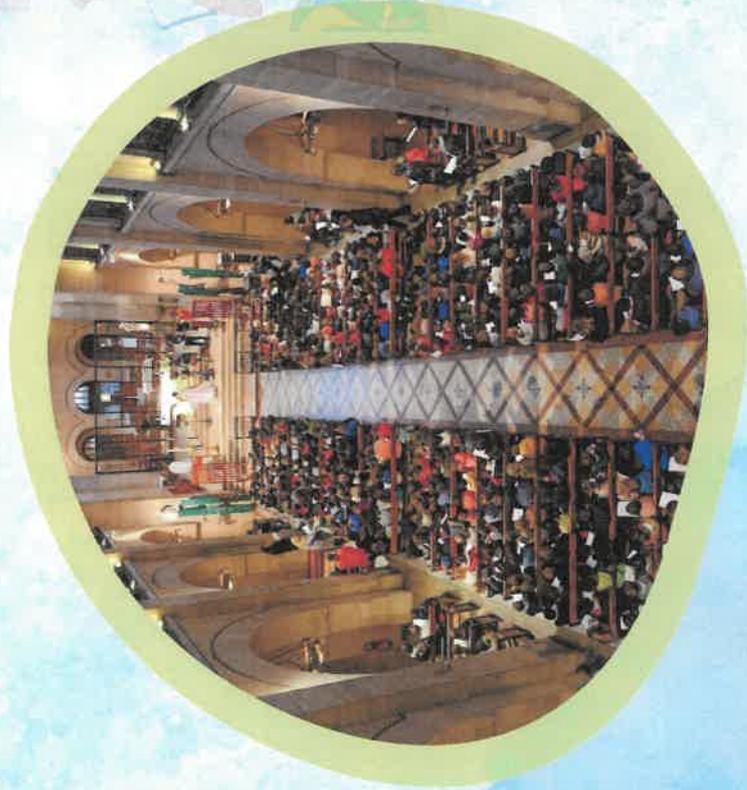
Le Frat de Lourdes est une aventure inoubliable, où des milliers de jeunes se rassemblent pour partager des moments de foi et d'amitié dans un cadre captivant. Lycéenne, lycéen, en participant à ce pèlerinage unique, tu vivras des temps forts de réflexion, de célébration et de découverte, entouré de tes pairs venus de toute la France.



Familles, élèves, personnels,
vous êtes toutes et tous invités !



ensemble scolaire Saint Pierre Fourier



Messe de rentrée

Mardi 17 septembre 2024 à 18h30

Eglise St Antoine des 15/20

66 av. Ledru-Rollin
75012 PARIS



A la fin de la célébration, vous êtes conviés au verre de l'amitié !

www.spfparis12.fr



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024-2025, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties	Prestations
Invalidité permanente : <ul style="list-style-type: none">• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 %• comprise entre 66 % et 85 %• supérieure ou égale à 86 %	Jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : <ul style="list-style-type: none">• appareil d'orthodontie• dentaires (par dent)• auditifs, orthopédiques• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

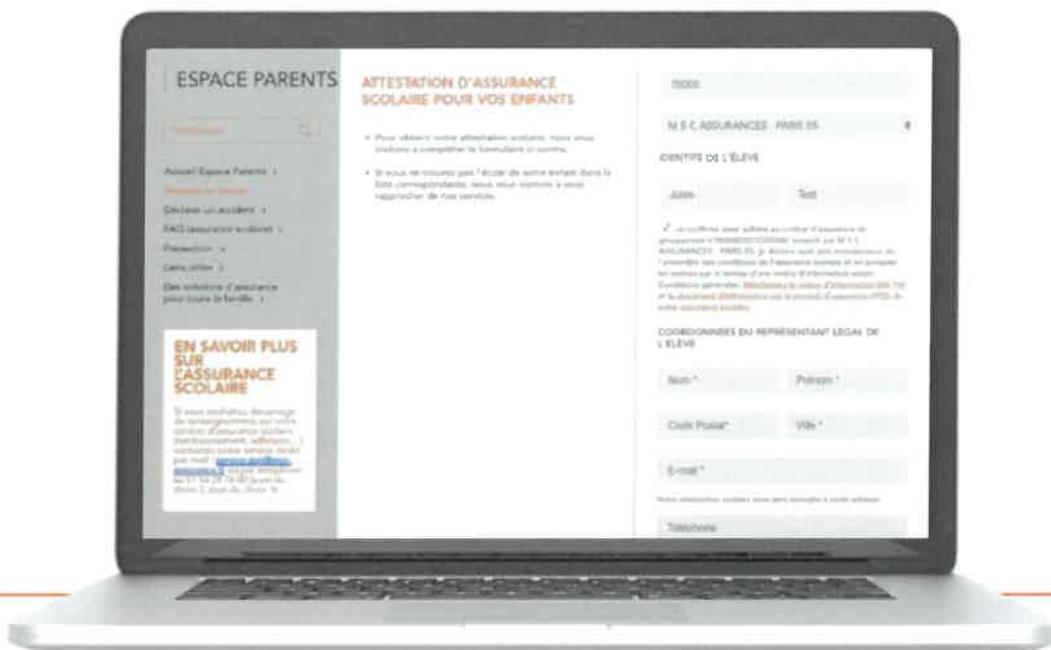
Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2024 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2024-2025>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2024 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).



REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2024-2025

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

1/ Contributions et cotisations

Une seule facture annuelle sera établie pour l'année scolaire 2024/2025 qui mentionnera tous les frais liés à la scolarité de vos enfants.

Elle sera consultable sur notre site école directe sur l'onglet « mes documents » fin novembre 2024 ou envoyée par courrier sur demande, après que vous aurez choisi définitivement le régime de votre enfant et le nombre de repas par semaine en fonction des emplois du temps.

Cycle	Contribution Familiale	Frais Annexes (*)	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Ecole	1 288 €	130€	85€	1 503€
Collège	1 521€	170€	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 771€ ou 1 776€
Lycée	1 537€	345€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 882€

1.1 Contribution familiale

La contribution familiale fixée annuellement par le Conseil d'Administration est destinée à couvrir les dépenses relevant du caractère propre de l'établissement ainsi que les dépenses de rénovation ou constructions immobilières. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat versé par l'Etat et les Collectivités Territoriales comme les assurances, les impôts et les cotisations que l'établissement doit verser aux différentes structures de l'Enseignement Catholique (Diocèse, Urogec...).

Réductions sur la contribution familiale

Les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans notre établissement, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, hors frais annexes selon le barème suivant :

-50% appliqué sur le troisième enfant

-gratuité à partir du quatrième enfant.

Les parents salariés dans un établissement de l'Enseignement Catholique doivent fournir un certificat de travail de l'année en cours et l'adresser par mail à economat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2024, dernier délai.**

1.2 (*) Frais annexes

Ces frais comprennent les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais et actes médicaux, pastorale et l'assurance individuelle accident.

La cotisation assurance individuelle accident sera portée sur la facture annuelle.

Cotisation Apel

La cotisation Apel, d'un montant d'environ 26 € pour l'année et par famille permet de financer des actions et projets pédagogiques, sécuritaires ou éducatifs mis en place dans l'établissement.

La cotisation sera portée sur la facture annuelle.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'Apel doivent le signaler par mail directement à l'économat economat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2024, dernier délai.**

1.3 Demi-pension

Le coût de la demi-pension comprend les coûts des denrées, du personnel, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, du renouvellement du matériel de cuisine et de la rétribution des surveillants.

Les familles optent pour le régime d'externat ou demi-pension pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

Les collégiens disposent d'une carte de cantine utilisable tout au long de leur scolarité pour accéder au self.

La perte ou le vol d'un badge devra être signalé sans délai par l'élève au responsable de niveau, en charge des passages à la cantine. En cas de perte ou de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, son remplacement sera facturé au prix de 12.00 euros.

Tarifs de la demi-pension école : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Total annuel	316.70€	633.40€	950.10€	1 266.80€
Subvention repas	49.45€	98.90€	148.35€	197.80€
Coût annuel familles	267.25€	534.50€	801.75 €	1 069€

Tarifs de la demi-pension collège : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	304.75 €	609.50 €	914.25 €	1 219 €	1 523.75 €

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension forfaitaire est portée sur la facture annuelle.

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les changements de statuts et de jours de cantine ne pourront être obtenus que sur demande écrite directement auprès de l'économat :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- Au 1er janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 11 décembre 2024 ou au 1er avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2025, pour des changements de convenance personnelle.

Seule une absence de plus de 4 jours consécutifs, avec certificat médical, donnera lieu à un remboursement du coût de la denrée alimentaire au tarif en vigueur d'environ 5.34€ par jour d'absence.

Repas occasionnel : 9.75€ (pour les élèves externes ou pour les élèves demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Les repas occasionnels doivent être réglés soit :

- par un chèque à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier à adresser au service Economat

- par paiement en ligne sur le site Ecole Directe pour créditer le « porte-monnaie restauration » de votre enfant.

Le détail des passages au self ainsi que le solde est consultable sur le site Ecole Directe dans l'onglet **situation financière « vos porte-monnaie »**.

Chaque famille doit veiller à l'approvisionnement régulier du compte restauration occasionnel de l'élève.

Pour **des raisons médicales (PAI) ou financières** dûment justifiées l'élève apporte son pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 100 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

1.4. Etude et garderie du soir

Le choix du forfait annuel est pris pour toute l'année scolaire et porté sur la facture annuelle.

Etude dirigée du soir (pour les élèves des classes primaires). Aucune étude dirigée occasionnelle ne sera appliquée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis de 16h30 à 18h00 à la garderie.

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.50 €	345 €	517.50 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.79€.

Garderie (pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires non-inscrits à l'étude dirigée)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	125 €	250 €	375 €	500 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 3.47€.

Pour toute garderie exceptionnelle (maternelle et primaire), il vous sera demandé la somme de 10€.

Etude dirigée du soir (pour les élèves du collège)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.50 €	345 €	517.50 €	690 €

Les familles optent pour les jours d'étude et garderie pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

2/ Frais d'inscription

2.1 Nouvelle inscription :

Toute nouvelle inscription ne devient définitive qu'après versement d'un acompte de 250€ (déduit de la facture de l'année scolaire suivante) et des frais de dossier de 40€ à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

2.2 Réinscription 2025/2026 :

L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant si la facture n'est pas acquittée au terme de l'année scolaire 2024/2025.

3/ Modalités de paiement

3.1 Prélèvement bancaire

Les familles souhaitant opter pour ce type de règlement doivent obligatoirement joindre au dossier d'inscription, le mandat de prélèvement SEPA, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le prélèvement est renouvelé par tacite reconduction au début de chaque année scolaire sauf avis contraire de votre part formulé par mail à l'économat.

En cours d'année, toutes modifications de coordonnées bancaires devront être transmises à l'Economat avant le 25 du mois, un nouveau mandat vous sera adressé.

Les prélèvements se font de Septembre 2024 à juin 2025, au 10 de chaque mois selon les modalités suivantes :

Mois	Montant des prélèvements	Type de prélèvements
Septembre, Octobre, Novembre	185€ par enfant	Forfaitaire
Décembre à juin	prélèvement de 1/7 ème du solde de la facture	Réajusté selon l'échéancier de la facture annuelle

En cas d'impayés, le montant du prélèvement rejeté ainsi que les frais de rejet seront à régulariser par chèque auprès de l'économat.

Au bout de deux prélèvements rejetés consécutifs, ce mode de règlement sera supprimé.

Autres moyens de paiement :

3.2 Chèques : Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier avec les références du payeur. Paiement mensuel le 10 de chaque mois:

Mois	Modalités de paiement	type
Septembre, Octobre, Novembre	3 chèques de 185€ par enfant	forfaitaire
Décembre à juin	règlement de 1/7ème du solde de la facture	Réajusté

Paiement au trimestre aux dates indiquées :

Mois	Date	Modalités de paiement	type
1er trimestre	10/09/2024	1 chèque de 555€ par enfant	forfaitaire
2ème trimestre	10/12/2024	Règlement de 1/2 de la facture	réajusté
3ème trimestre	10/03/2025	Règlement du solde de la facture	réajusté

3.3 Espèces : Le paiement en espèces s'effectue selon la réglementation en vigueur à l'économat uniquement sur rendez-vous.

3.4 Virements : Pour les paiements par virement, merci de contacter le service comptabilité.

3.5 Paiement en ligne sur le site Ecole Directe.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau récapitulatif des tarifs : 2024/2025

Cycle	Contribution Familiale	Frais annexes*	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Collège	1 521€	170 €	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 771€ ou 1 776€
Lycée	1 537€	345€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 882€

Le troisième enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la Contribution Familiale. (Gratuité à partir du quatrième enfant.)

*Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, audiovisuel, photocopies, les outils numériques (école directe), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L. 26 € environ

Etude du soir :

Nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Coût annuel	172.5 €	345 €	517.5 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.79€.

Vous devez verser, lors de l'inscription définitive de votre enfant un acompte de 250 € qui sera déduit sur la scolarité de l'année et 40 € de frais de dossier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

REGIME

Les familles ont le choix :

- Externat
- Demi-pension **uniquement pour les collégiens** : Prix forfaitaire annuel

Nb de repas Hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	304.75 €	609,50€	914.25€	1 219€	1 523.75€

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

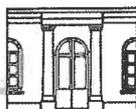
Les changements de statuts ne pourront être obtenus que :

- pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- au 1^{er} janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 10 décembre 2024 ou au 1^{er} avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25 mars 2025, pour des changements de convenance personnelle.

Repas occasionnel : 9,75€ (pour les élèves externes ou pour les demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixes et facturés)

Le nombre de places de restauration est très limité c'est pourquoi l'Etablissement ne peut accepter que pour **des raisons médicales (PAI) ou financières dûment justifiées** que l'élève apporte son Pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 100 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

24/05/2024



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

Le 25 juin 2024

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'APEL de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vos enfants vont prendre ou reprendre leur place au sein de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier (ESSPF). Pour débiter l'année, votre association de parents d'élèves est heureuse de vous inviter à :

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'APEL - ESSPF
qui aura lieu le
lundi 23 septembre 2024 à 19h00
au 13 rue de Prague 75012 Paris

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Accueil du président et de la direction – nomination du secrétaire de séance et des scrutateurs
2. Rapport moral sur l'activité de l'année écoulée
3. Rapport financier
4. Approbation des comptes
5. Élection des membres du conseil d'administration
6. Verre d'accueil
7. Premier conseil d'administration (uniquement pour les membres élus) :
 - a. constitution du bureau ;
 - b. vote du budget pour les 1er secours.

Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, il est possible de **vous faire représenter** :

- A. soit par une autre famille membre ;
- B. soit par un administrateur de l'APEL (cf. « lettre aux parents »).

Dans tous les cas, vous devrez remplir un pouvoir (cf. pièce jointe). Pour la deuxième option (membre de l'APEL), vous devez envoyer votre pouvoir rempli au secrétariat de l'école ou par mail (secretariat@apel-esspf.fr ou secretariat.apel.enspf@gmail.com) à l'attention du président de l'APEL.

L'APEL c'est vous, c'est votre association, elle vous représente et existe grâce à votre engagement. Comme toute association, elle repose sur le partage de nos savoir-faire et le bénévolat dans un **but commun** : celui d'**améliorer les conditions d'enseignement de nos enfants**.

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée. **Si vous êtes volontaire et disponible, rejoignez-nous au conseil d'administration**, véritable moteur de notre association.

Très cordialement,

Le président et les membres du conseil d'administration

- Pouvoir -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Date : le 23 septembre 2024 à 19h00

Lieu : 13 rue de Prague - 75012 Paris

Mme / M. :

Parents de :

Téléphone :

Mail :

Participera à l'Assemblée Générale Ordinaire

Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire

et donne pouvoir à Mme/M
.....

en vue de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APEL Ensemble Scolaire - St Pierre Fourier du 23 septembre 2024, prendre part à toutes délibérations, procéder à tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

LETTRE AUX PARENTS

Rejoignez-nous pour faire vivre notre association !

Chers Parents d'élèves,

Le Conseil de notre association est très heureux de vous accueillir dans la communauté éducative Ensemble Scolaire saint Pierre Fourier !

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant mais, comme le dit un proverbe africain, Il faut tout un village pour éduquer un enfant !

Pour la scolarité de votre enfant, vous avez choisi notre école ; vous intégrez alors notre communauté éducative et notre association des parents d'élèves qui participe à :

- **l'animation** de la vie de l'école à travers le Marché de Noël (toujours féérique), la kermesse (festive pour les petits et les grands), les cafés des parents pour faire connaissance, la galette pour échanger sur nos bonnes résolutions et remercier les bénévoles du marché de Noël, le Forum des métiers pour accompagner votre enfant dans le choix de son parcours.
- **l'amélioration des conditions d'enseignements** des enfants en collaboration avec les directions et l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique).

Selon nos statuts, « le conseil d'administration de l'APEL comprend de 9 à 15 membres élus pour 3 ans lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles ».

Nous vous invitons donc à rejoindre l'équipe car 3 postes sont à pourvoir.

L'APEL vit grâce à vous ; elle vous représente pour tous les niveaux (de la maternelle à la terminale)

Les conditions pour être membre sont **très simples** : avoir un enfant dans l'établissement (maternelle, élémentaire, collège ou lycée) et cotiser à l'association (versée avec les frais de scolarité).

Vous pouvez **transmettre votre candidature** avant le 20 septembre 2024 par mail secretariat@apel-esspf.fr ou secretariat.apel.enspf@gmail.com avec votre nom/ téléphone/ classe de votre (vos) enfant(s) et un petit mot de présentation (vous et vos motivations à rejoindre l'association).

Ainsi, vous vous engagez à vous investir dans une des manifestations organisées tout au long de l'année, d'apporter des idées, de partager des moments amicaux, avec pour **finalité : donner le sourire** à nos enfants et **améliorer leurs conditions de vie scolaire** de la Maternelle jusqu'en Terminale !

Pour mieux connaître nos actions, nous vous invitons à notre **Assemblée Générale Ordinaire (AGO) le lundi 23 septembre 2024 à 19h00** (13 rue de Prague 75012 Paris), qui sera l'occasion de vous présenter le bilan moral et financier de l'association de l'année précédente.

Consultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Pour rejoindre le CA, transmettez-nous votre candidature : secretariat@apel-esspf.fr

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et à l'année prochaine, bien à vous !

Maxime SCANNAVINO

Le Président de l'APEL ESSPF